# Module "Paramètres"



## **Objectifs du module**

Ce module permet :

- De renseigner les informations, le logo, et le cachet de l'établissement ;
- D'activer la fonction de transfert des données des élèves ;
- D'autoriser l'accès de l'inspecteur aux données de l'établissement ;
- De renseigner les informations utiles aux apprentis (coordonnées établissement, DREETS, MCPFA, GRETA/CFA) ;
- De paramétrer les modules de l'application.

### Insérer les renseignements sur l'établissement

- Rendez-vous dans l'onglet "Etablissement"
- Saisissez les informations que vous souhaitez renseigner sur votre établissement.

**Attention:** Le nom, l'adresse électronique et le code UAI (RNE) de l'établissement seront nécessaires pour la création de nouveaux utilisateurs et l'export du passeport professionnel par les apprenants.

• Cliquez sur « Valider» pour enregistrer vos modifications.

### Activer le transfert des données appartenant aux élèves

#### Prérequis

Pour que les données d'un élève soient transférées de son établissement d'origine vers un nouvel établissement d'accueil, il faut que :

- Les deux établissements activent le transfert des données ("Paramètres / Transferts") ;
- L'établissement d'origine procède à une mise à jour de sa base élèves par un import SIECLE, ce qui désactivera l'élève ;

 L'établissement d'accueil procède également à une mise à jour de sa base élèves par un import SIECLE ce qui créera le nouvel élève.



Les deux établissements doivent procéder à une mise à jour de leur base respective en procédant à un import des fichiers SIECLE.

Les données (bilans, fiches, évaluations) seront automatiquement transférées. Il suffit simplement d'attendre un jour ou deux maximum que la procédure s'exécute automatiquement.

**Attention:** Ne pas sélectionner les élèves dans la liste qui s'affiche. Cette liste ne concerne QUE les établissements n'utilisant pas SIECLE

#### Situation 2 : au moins un des deux établissements n'utilise pas SIECLE

Sélectionner le ou les élèves à transférer dans la liste "Liste des élèves transférables (non automatisable)" en renseignant pour chacun l'UAI de l'établissement d'accueil (nouvel établissement).



## Insérer les logo et le cachet de l'établissement

- Rendez-vous dans l'onglet "Logo" ;
- Cliquez sur le bouton "Télécharger un logo" pour ajouter le logo de l'établissement, ou sur le bouton "Télécharger le cachet de l'établissement" pour ajouter le cachet de l'établissement.
- Une fois le logo ou le cachet téléchargé, vous aurez accès à un bouton "supprimer" pour chacune de ces images.

## Accès inspecteurs

Rendez-vous dans l'onglet "Accès inspecteur" ;

Accès inspecteur	
0	Sélectionner le(sLdiplôme(s) pour permettre l'accès aux inspecteurs
2de famille de métiers des Transitions numérique et énergétique	Aymerick, Valéry]
2de famille de métiers du Pilotage et de la maintenance d'installations automatisées [	
Bac Pro Maintenance des systèmes de production connectés [	
Bac Pro Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés [	

- Chaque ligne correspond à un diplôme pour lequel votre établissement est abonné (1)
- Pour chaque diplôme apparait également le ou les inspecteurs référents (2)
- Lorsque le bouton est actif, l'inspecteur aura accès dans sa console aux informations renseignées dans votre établissement. Un mail lui sera adressé pour l'informer de l'activation ou la désactivation de la mise à disposition de ces informations.

# Paramétrage de l'application